

# ÉVOLUTION SOCIALE, HISTOIRE, ET ÉTUDE DES SOCIÉTÉS ANCIENNES DANS LA TRADITION DURKHEIMIENNE

*par Yves Goudineau*

Il est un point de débat devenu classique entre la Sociologie et l'Histoire : la notion d'évolution et les diverses problématiques construites autour ou à partir d'elle. De fait, chaque fois qu'elle a prétendu penser l'évolution sociale, la Sociologie s'est trouvée aux prises avec l'Histoire. Avec la « matière » historique, certes, mais aussi avec la discipline et ses représentants.

Sans entrer dans le détail des multiples avatars qui ont marqué depuis presque un siècle la confrontation sur ce point entre les deux disciplines, je me propose seulement ici d'indiquer les effets, souvent méconnus, de certaines thèses durkheimiennes concernant l'analyse de l'évolution sociale. Qu'entre autres effets, des attitudes nouvelles à l'égard du traitement des documents historiques, et, plus généralement, à l'égard de l'écriture de l'histoire, en résultèrent, c'est ce que je voudrais montrer aussi.

A m'entendre, on pensera bien sûr au dialogue qui s'est prolongé quelques trente années durant entre l'École française de Sociologie et ceux qui allaient incarner l'École des Annales. L'histoire, et, pourrait-on dire, la pré-histoire, de cette dernière est bien connue désormais, et a fait l'objet de nombreuses études ; sans y être totalement étranger, sa considération n'entre pas directement dans mon propos. Je me contenterai seulement de rappeler, en remarque incidente, que — en premier lieu, c'est bel et bien aux fins de démontrer la validité de certaines lois d'évolution que les durkheimiens se sont attaqués aux tenants de l'Histoire dite « méthodique » ou « positiviste », qu'ils en ont fustigé les « trois idoles » (le Politique, le chronologique, l'individuel)<sup>(1)</sup> et ont réclamé l'accès à un ordre de cohérence supérieur par la mise en évidence de séries causales et par la confrontation des séries entre elles. Que — en second lieu, si des historiens comme Lucien Febvre ou Marc Bloch ont approuvé en partie les attaques durkheimiennes contre Monod, Seignobos, ou Hauser, s'ils ont même été un temps compagnons de route des sociologues, c'est au nom d'un rejet sans équivoque du déterminisme et de l'évolutionnisme au fondement de la critique durkheimienne de l'Histoire « historisante » qu'ils s'en sont par la suite éloignés.

---

(1) Voir sur ce point la communication de Philippe Besnard.

Refermons cette parenthèse. J'ai parlé plus haut *des effets* de certaines thèses durkheimiennes concernant l'évolution sociale. Autant dire immédiatement que l'on cherchera en vain dans l'œuvre même de Durkheim une théorie générale de la dynamique sociale ; on peut cependant y montrer certaines thèses (peut-être vaudrait-il mieux parler de « principes » ?) à l'œuvre dans l'analyse de l'évolution des phénomènes sociaux. Un premier effet de ces principes est une attitude complexe, faite de rejet et d'attirance, à l'égard de l'Histoire et des services qu'elle peut rendre à la Sociologie.

Un second effet sera une attitude originale face à l'étude des sociétés historiques anciennes. C'est dans les travaux de certains disciples « orthodoxes » que cette attitude transparaîtra le mieux. J'évoquerai les œuvres de Louis Gernet, de Marcel Granet, de Georges Davy. On pourrait leur adjoindre Henri Lévy-Bruhl : ensemble ils forment un groupe cohérent, sinon toujours uni, représentatif d'une « deuxième génération durkheimienne », qui ira défendre l'esprit sociologique au sein de disciplines spécialisées<sup>(2)</sup>. Ils ont surtout en commun d'avoir tenté de rendre compte de la genèse, de l'émergence progressive, des premières institutions connues dans certaines sociétés historiques : la Grèce ancienne (Gernet), la Chine archaïque (Granet), l'Égypte (Davy). Cette tentative, marquée au coin de la plus grandiose, peut-être la plus illusoire, ambition durkheimienne, présente deux caractéristiques que je développerai. D'une part, elle s'appuie sur un schéma d'évolution qui semble avoir été largement diffusé dans l'École durkheimienne. D'autre part, cette tentative, dans sa visée évolutionniste même, stimulera chez des auteurs comme Granet et Gernet une fécondité méthodologique exceptionnelle qui ne sera pas sans conséquences sur le devenir des sciences humaines<sup>(3)</sup>.

## 1. ÉVOLUTION SOCIALE ET HISTOIRE CHEZ DURKHEIM

Je rappellerai donc, d'abord, quelques composantes de l'évolutionnisme durkheimien et notamment le rapport à l'évolution sociale et à l'Histoire.

On peut dire que Durkheim assigne, et ce, dès son premier ouvrage sur *La division du travail social*, une forme universelle au mouvement de l'évolution sociale. L'évolution suit un mouvement global et orienté, un progrès « au sens non-métaphysique du terme » (c'est-à-dire non-comtien) comme le disait Mauss. Ce progrès a une vocation déterminée et implique un point de départ ; on peut en caractériser la vocation par trois couples d'opposition « orientés »<sup>(4)</sup> : 1. au niveau des rapports sociaux, nous avons le couple (solidarité) mécanique/organique ; 2. au niveau des institutions cristallisant ces rapports, le couple diffus/différencié ; 3. au niveau des sociétés elles-mêmes, le couple simple/composé. Ces trois couples organisent la lecture du mouvement universel d'évolution des groupes sociaux, et des institutions qui les expriment. L'évolution se lit du « plus mécani-

(2) L'Hellénisme : Louis Gernet ; la Sinologie, Marcel Granet ; le Droit : H. Lévy-Bruhl et, à un moindre degré, Georges Davy. Il faut noter aussi que ce petit groupe de chercheurs fut très lié à Mauss, et que, pour avoir suivi les derniers cours de Durkheim à Paris, il témoigne de l'ultime pensée durkheimienne sur plusieurs points.

(3) Rappelons au passage que Georges Dumézil ou A. Leroi-Gourhan furent élèves de Granet et que Cl. Lévi-Strauss trouvera dans son œuvre l'une des sources majeures d'inspiration de sa théorie structurale. Par ailleurs, il existe une filiation directe entre les travaux de Louis Gernet et ceux plus récents d'un J.P. Vernant ou d'un Marcel Détiéne sur la Grèce.

(4) D'autres couples d'opposition corollaires pourraient être indiqués : « Droit répressif/droit coopératif », etc. ; ces trois-là nous semblent cependant les plus fondamentaux.

que » au « plus organique », des institutions les « plus diffuses » aux mieux différenciées, des sociétés les « plus simples » (ce que Durkheim nommera la horde ou le protoplasme social) aux plus composées (polysegmentaires puis complexes)<sup>(5)</sup>. S'il refuse de considérer une évolution unilinéaire de l'humanité, projet idéologique qu'il reproche à Comte ou à Spencer, Durkheim définit néanmoins un sens de l'évolution sociale caractérisée par ses termes initiaux et finals, point de départ et aboutissement. Il conçoit une « multitude de tronçons » correspondant chacun à une espèce sociale dont l'existence serait vérifiée empiriquement (et historiquement), et se propose donc de construire une échelle ramifiée de différents « types sociaux ». Demeure la question de savoir identifier dans chaque cas d'espèce les stades ou les degrés qui marquent le cours de l'évolution. Les termes extrêmes que j'ai indiqués correspondent plus à des limites idéales, propres à caractériser le sens du mouvement, qu'à des bornes véritablement assignables : il n'y a pas d'absolument diffus, comme il n'y a pas d'absolument différencié, et le protoplasme social n'a sans doute pas de réalité historique. Seuls sont à observer un procès de différenciation des institutions, un procès de composition des sociétés, toujours plus complexes, enfin un procès d'individualisation qui accompagne, idée très hégélienne, l'autonomie progressive de la conscience individuelle.

Nul doute que ces catégories (mécanique/organique ; diffus/différencié ; simple/ composé) sont solidaires et permettent à Durkheim de qualifier des phénomènes sociaux parallèles dans l'évolution sociale. Nul doute aussi qu'elles ne sont qu'un raffinement de l'opposition proposée par Spencer (et, avant lui, par Von Baer), entre « homogène » et « hétérogène »<sup>(6)</sup>. Toujours est-il que ces catégories, critères et instruments de classification des groupes sociaux et de décryptage de leur histoire, quoique omniprésentes dans l'œuvre de Durkheim, y sont inégalement exploités.

Seule l'opposition mécanique/organique fait vraiment la matière d'une analyse systématique : la progression d'un terme à l'autre y est étudiée comme suivant les progrès de la division du travail social, et l'on sait que le volume et la densité dynamique (matérielle et morale) y jouent le rôle de facteurs déterminants du changement. Le critère simple/composé est, lui, mis en œuvre pour édifier, de façon mécaniste et tout dogmatique, une classification des sociétés en quelques types sociaux étagés d'après la complexité de leur caractère morphologique supposé<sup>(7)</sup>. Enfin, l'opposition diffus/différencié ne fait quant à elle l'objet d'aucun exposé particulier, mais resurgit un peu partout dans l'œuvre, généralement liée au progrès de l'individualisation : je n'en donnerai pour exemple que la longue analyse dans *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, où Durkheim retrace l'évolution du système de croyance totémique, depuis la notion de Mana, force impersonnelle, expression collective du clan, « diffuse dans une multitude innombrable de choses », jusqu'aux grands Dieux tribaux, différenciés, individualisés, objets de cultes spécialisés, en passant par les notions d'âme, d'esprits, de héros civilisateurs ; formes ou degrés intermédiaires sur le chemin de la différenciation et de l'individualisation.

(5) Rappelons que Durkheim tend à confondre, ce que lui reprocheront, entre autres, R. Aron et Cl. Lévi-Strauss, « simple/composé » et « élémentaire/complexe », confondant ainsi ce qui est une propriété de l'objet et la perception que l'on peut en avoir.

(6) Durkheim critiquera la notion « d'homogène » chez Spencer et lui préférera celle de « diffus ». On le voit néanmoins en faire un usage fréquent, ne serait-ce que pour définir le type idéal du protoplasme social comme « masse absolument homogène ».

(7) Cf. les *Règles de la méthode sociologique* et *De la division du travail social*.

Filant la métaphore organiciste, si présente dans son œuvre, on peut dire que, pour Durkheim, l'étude de l'évolution sociale s'apparente à une morphogénèse des groupes sociaux et des institutions. Quelle place faire à l'Histoire dans cette visée ?

Durkheim condamne en plusieurs endroits les études historiques, au sens étroit du terme, qui ne font qu'étaler une succession d'événements au sein d'un cadre chronologique sans en expliquer les liaisons nécessaires<sup>(8)</sup>. Il préconise à leur place des études « génétiques » qui, elles, sont à même de montrer des liens de causalité. Simiand et d'autres durkheimiens reviendront souvent à la charge sur ce thème. La ligne de démarcation entre les deux types d'études semble fermement tracée ; pourtant sa mise en application va s'avérer malaisée, et la lecture de Durkheim fait voir bien des ambiguïtés, sinon même des contradictions, dans son attitude à l'égard de l'histoire<sup>(9)</sup>.

Certaines ambiguïtés résident parfois dans les termes utilisés. Je donnerai quelques exemples que je crois significatifs :

— « Origine » : Durkheim rejette avec mépris les entreprises conjecturales des historiens visant à établir l'origine (historique) de telle société ou de telle institution, mais affirme que « pour comprendre une pratique ou une institution, une règle juridique ou morale, il est nécessaire de remonter aussi près que possible des origines premières »<sup>(10)</sup> :

— « Finalisme » : il récuse tout principe téléologique dans l'histoire, mais accorde, comme je l'ai dit, un sens universel à l'évolution sociale et lui assigne tacitement un couronnement probable<sup>(11)</sup> ;

— « Utilitarisme » : il dénonce l'explication d'un fait social par son utilité supposée, mais indique parfois que la science sociologique doit se poser le problème des « fins utiles » que remplissent les règles sociales<sup>(12)</sup> (et laisse la porte ouverte à certains excès fonctionnalistes ultérieurs commis, à tort, en son nom) ;

— « Arbitraire » : il pose, contre les historiens, qu'on ne peut expliquer l'existence d'un fait social en le rapportant à l'arbitraire d'une décision consciente — par exemple, expliquer une règle juridique par la seule volonté d'un législateur — mais que tout fait social a des causes inconscientes. Pourtant s'agissant d'expliquer la diversité des sociétés, la diversité des formes institutionnelles, il admet une part de contingence et même y voit le « règne de l'arbitraire » (Mauss parlera plus finement du « domaine de la modalité ») voulant dire par là que tout phénomène social est œuvre de volonté collective et — partant — implique choix (inconscient) entre différentes options possibles.

Alors, maladroites seulement de langage, que l'étude précise du contexte lève immédiatement ? La chose n'est pas si facile, d'autant que certaines ambiguïtés plus profondes résistent aux tentatives d'éclaircissements terminologiques. Il en est ainsi de la notion de « causalité », pourtant cardinale chez Durkheim<sup>(13)</sup> :

(8) Cf. *Règles...* (Ed. 1947), p. 116 ; p. 137, ou *L'Année Sociologique*, vol. VI, (1903) p. 123-125 ; etc.

(9) Sur l'attitude de Durkheim vis-à-vis de l'histoire, on pourra lire G. Davy : « L'explication sociologique et le recours à l'Histoire, d'après Conte, Mill et Durkheim » (*Revue de Métaphysique et de morale*, juillet-octobre 1949, pp. 330 sq.) ou Robert N. Bellah « Durkheim and History » (*American sociological Review*, vol. 24, n° 4, August 1959 ; p. 447-461).

(10) Cf. « La prohibition de l'inceste et ses origines » in *L'année Sociologique*, vol. I (1896-1797).

(11) *Règles...*, op. cit., p. 90.

(12) Cf. sur la « Morale professionnelle » in *Leçons de sociologie* (1950).

(13) Pour tout ce qui suit, voir principalement *Règles...*, op. cit., p. 115-119 ; et p. 128-138.

reproche est donc fait à l'Histoire d'être incapable de montrer quel lien causal relie, dans le temps, différents états d'une société. Or, Durkheim affirme d'un côté un point de vue radicalement an-historique, estimant que les causes de l'évolution sont à trouver dans « le milieu social interne » et plus précisément dans les conditions concomitantes de la vie sociale (les « circumfusa »), et non pas comme le fait l'Histoire dans les états antérieurs de la société (les « praeterita »). Ce qui lui fait dire que « la méthode des variations concomitantes (est) l'instrument par excellence des recherches sociologiques ». Mais, dans le même temps, estimant qu'on ne peut comparer des variations isolées, mais seulement des « séries » de variations, il en appelle à l'histoire, et notamment à l'histoire comparée (promue méthode expérimentale de la sociologie) qui permet de confronter les séries pour différents peuples et de voir « si chez chacun d'eux pris à part le même phénomène évolue dans le temps en fonction des mêmes conditions ». La recherche de séries causales justifie les études génétiques ; et, dès lors, il semble que pour expliquer un fait social les conditions concomitantes ne suffisent plus, mais qu'il faille en retracer la genèse jusqu'à l'origine. Pour cela l'histoire est l'instrument privilégié : « ... l'histoire joue, dans l'ordre des réalités sociales un rôle analogue à celui du microscope dans l'ordre des réalités physiques. De plus, elle seule permet d'expliquer. En effet, expliquer une institution, c'est rendre compte des éléments divers qui servent à la former, c'est montrer leurs causes et leurs raisons d'être. Mais comment découvrir ces causes, sinon en se reportant au moment où elles ont été opérantes, c'est-à-dire où elles ont suscité les faits que l'on cherche à comprendre?... or ce moment est derrière nous. Le seul moyen d'arriver à savoir comment chacun de ces éléments est né, c'est de l'observer à l'instant même où il est né et d'assister à sa genèse : or cette genèse a eu lieu dans le passé et, par conséquent, ne peut être connue que par l'histoire »<sup>(14)</sup>.

En d'autres termes, l'histoire sous le contrôle du sociologue permet l'explication en remontant aux formes originelles. Quand elle fera défaut, l'ethnographie, d'abord rejetée par Durkheim, sera convoquée pour l'assister.

Si je veux récapituler, je dirai que l'analyse de l'évolution sociale et des « causes » du changement procède chez Durkheim de trois types d'explications :

1. Explication mécaniste de l'évolution sociale par l'universalité du phénomène de « condensation » humaine<sup>(15)</sup>. C'est l'explication en dernière instance par le volume et la densité dynamique ; la condensation engendrant concurrence, spécialisation et différenciation. Il faut noter que la création des Cités apparaît comme la révolution sociale essentielle dans l'histoire de l'humanité, le moment où un saut quantitatif et qualitatif se produit dans la concentration sociale.

2. Explication par les variations concomitantes. Ce sera la méthode du *Suicide* ; les statistiques y jouent un rôle central.

3. Explication par la genèse. Ce mode d'explication débouche logiquement, nous l'avons dit, sur une remontée au point de départ, c'est-à-dire remontée à la manifestation de l'institution considérée sous sa forme « la plus simple ». Ce sera la méthode des *Formes élémentaires de la vie religieuse* où l'ethnographie de certains faits australiens sera utilisée aux fins de montrer l'institution religieuse sous sa forme originelle. En fait, l'explication trouve dans cette origine supposée non seulement un point de départ, mais aussi la fonction, le sens, et, quoique Durkheim s'en défende, l'essence de l'institution religieuse. Depuis la religion totémique,

(14) *La science sociale et l'action*, 1970, p. 154-155.

(15) On pourra toujours discuter pour savoir si Durkheim voit là un « moteur » de l'évolution sociale ou plutôt une sorte de « loi de gravitation » entraînant inéluctablement l'histoire des sociétés vers une plus grande différenciation. Le principe d'une explication mécaniste demeure.

état de la plus grande simplicité formelle, jusqu'aux abstractions des grandes religions monothéistes, il est patent que l'évolution proposée par l'explication génétique tend à confondre, ou s'efforce de superposer, développement logique et développement historique.

## 2. DE L'EXISTENCE D'UN SCHÉMA GÉNÉRAL D'ÉVOLUTION DANS L'ÉCOLE DURKHEIMIENNE

Nous avons vu que Durkheim proposait dans ses deux premiers ouvrages une classification des sociétés selon leur degré de composition ; puis, exposait dans les *Formes élémentaires de la vie religieuse* le point de départ de l'évolution des systèmes religieux. Il apparaît qu'un schéma plus général, intégrant de façon coordonnée l'évolution tout à la fois des systèmes religieux, politiques, domestiques, juridiques, a été constitué par l'École durkheimienne, et très vraisemblablement par Durkheim lui-même.

Ce schéma, s'il ne figure pas explicitement dans l'œuvre de ce dernier, apparaît dans les volumes XI (1906-1909) et XII (1909-1912) de la première série de *L'Année Sociologique*. La table des matières le fait ressortir nettement, et une présentation spéciale en est même donnée. On y justifie la correspondance entre la classification des systèmes religieux et celle des systèmes juridiques (même si l'on avoue qu'elles ne peuvent toujours être parfaitement parallèles) par ce fait que tout système social particulier dépend de l'organisation générale de la société, qu'il n'est donc que l'expression d'un certain type d'organisation sociale et par là rentre dans le cadre général de classification des différentes espèces d'organisations sociales. La classification proposée recouvre le double aspect d'une hiérarchie et d'une évolution. « Il y a d'abord, peut-on lire, l'organisation des sociétés que l'on appelle communément inférieures (...). Le système juridique le plus grossier est celui qui correspond aux sociétés de type australien ; elles sont formées de clans totémiques, parfaitement égaux entre eux, juxtaposés les uns aux autres sans aucune hiérarchie ; c'est un agrégat de groupements homogènes entre lesquels il n'y a aucune différenciation fonctionnelle.

*Au-dessus*, viennent les sociétés comme celles des Indiens de l'Amérique du Nord. Le clan totémique y subsiste, mais il tend à s'effacer ; sur cette base première, s'est développé un système plus ou moins complexe de classes, d'ordres militaires, de confréries religieuses, de collèges de prêtres, d'organes sociaux divers. Nous les appelons sociétés différenciées à base de clans totémiques.

*Enfin*, toute trace d'organisation totémique disparaît ; la tribu, tout en pouvant comprendre des clans à filiation masculine, prend davantage conscience de soi et de son unité. Il arrive assez souvent qu'elle a même un gouvernement central permanent. C'est ce que nous appelons les sociétés tribales.

*Au-delà* des sociétés tribales, il y a les nations (...). Cette notion s'applique à des sociétés très différentes et qu'il y aura lieu ultérieurement de distinguer, comme les grandes monarchies de l'Asie et les cités de la Grèce et de l'Italie, par exemple<sup>(16)</sup>. »

On voudra bien m'excuser de citer aussi longuement, mais ce texte est particulièrement révélateur, puisque l'on y voit confrontés dans un même mouve-

(16) *L'Année Sociologique*, 1<sup>re</sup> série, vol. XI, p. 286-287. Voir aussi vol. XII, p. 365-366.

ment de différenciation, un aspect politique (apparition d'une hiérarchie et d'un organe central), un aspect religieux (apparition de confréries, de classes sacerdotales, etc.), un aspect « domestique » (apparition d'un principe de filiation masculine). Cette classification, présentée comme n'étant pas une construction *a priori*, mais comme un moyen d'introduire un peu « d'ordre et de distinction » à l'intérieur de la masse des faits, donc une manière de procéder *a posteriori*, sera reprise de façon quasi obsédante par Georges Davy. Dans trois ouvrages à peu près contemporains<sup>(17)</sup>, il précise cette même hiérarchie, se donnant à lui-même pour tâche d'en caractériser chacun des degrés, et prétendant relier dans un même schéma d'évolution faits ethnographiques et premiers faits historiques connus, ou, en d'autres termes, montrer un continuum entre sociétés « inférieures » et sociétés « historiques ». Intéressé au premier chef par l'origine des liens contractuels (*La Foi jurée*), il oriente ensuite son étude vers l'exposé de la concentration et de l'individualisation progressives du pouvoir.

Un schéma général de la protohistoire, de pure inspiration durkheimienne, est ainsi affirmé de façon dogmatique et artificielle. Partant de l'organisation totémique, stade originel, où le totem, « principe collectif et indivis, force de cohésion immanente au clan », est tout à la fois principe religieux, principe politique et fondement d'une parenté, il suit la spécification progressive de ces trois aspects et trace ainsi les progrès parallèles des trois séries : religieux, politique, domestique.

Plusieurs stades, organisés en séquence, sont identifiés ; la séquence elle-même participe d'une logique que je caractériserai comme étant une logique de la fragmentation du principe totémique, ou encore, de la décomposition de l'organisation totémique. On peut, grossièrement, retracer quelques articulations dans ce schéma, articulations qui s'autorisent de données ethnographiques ou historiques.

1. Point de départ : organisation totémique ; autorité indifférenciée ; religion diffuse ; système de parenté matrilineaire.
2. « Maison des hommes », institution contemporaine d'un premier stade de différenciation politique et religieux, et de l'affirmation d'un principe patrilinéaire.
3. « Confréries » : différenciations accrues ; partage du totem en différents pouvoirs ; apparition de castes corporatistes et de spécialistes religieux. Confirmation d'une organisation patrilinéaire et d'une autorité masculine.
4. « Chefferies », « potlach ». Etablissement de hiérarchies formelles ; particularisation des cultes ; esprit « féodal » ; les totems deviennent des lots d'honneur ; équilibre reposant sur des échanges de type agonistique.
5. Création des Cités. Scission essentielle en classes rurales/classes urbaines (nobles, artisans) ; développement des métiers spécialisés ; pouvoir centralisé (voire monarchique) ; individualisation des cultes (ancêtres).

Je ne ferai que signaler, il faudrait pouvoir s'y arrêter longuement, le rôle central joué par l'institution du Potlach dans ce schéma. Mauss, dans son *Essai sur le don*, tout comme Davy ou Granet en font l'acte de naissance des différenciations hiérarchiques, moment essentiel de l'individualisation de l'autorité. A la notion de

(17) *La foi jurée* (1922) ; *Des clans aux empires* (en collaboration avec A. Moret (1922) ; *Éléments de sociologie*. I. — *Sociologie politique* (1924).

*potlatch* est aussi associée celle « d'esprit féodal ». L'analyse de la féodalité, conçue comme « période de transition » au cours de laquelle se fixent les hiérarchies, période qui prélude à la naissance des Cités, a une place importante, et peu étudiée, dans la sociologie durkheimienne. Des auteurs comme Gernet, Granet, Davy, Cuvillier, bien d'autres, utiliseront couramment l'expression « féodal » dans ce sens « sociologique » qui prêtera souvent à confusion avec l'acception plus restreinte des historiens.

### 3. L'ÉTUDE DES SOCIÉTÉS ANCIENNES DANS LA TRADITION DURKHEIMIENNE

Si le schéma d'évolution décrit plus haut constitue la substance d'une bonne part des ouvrages écrits par Davy, il ne fut pas sans influencer aussi certains chercheurs, autrement plus originaux, tels que Louis Gernet ou Marcel Granet<sup>(18)</sup>. Nulle part énoncé dans leur œuvre, ce schéma fournit pourtant un fil d'Ariane pour les lire.

Rappelons que les travaux de Louis Gernet sur la Grèce archaïque et ceux de Marcel Granet sur la Chine antique furent produits dans une telle communion d'esprit qu'ils gagnent à être lus en parallèle. Le parallèle vaut pour des partis pris de méthode communs, mais aussi pour une similarité frappante dans l'allure générale de leur reconstruction de la Chine et de la Grèce anciennes.

Durkheim voulait bâtir ses séries génétiques en empruntant à diverses sociétés. Ne travaillant que sur l'histoire d'une seule société, Gernet ou Granet ne pourront édifier leurs séries par comparaison. Admettant un développement autonome, ils voudront retrouver à travers l'histoire de la société considérée, et cela pour chaque aspect de l'organisation sociale (juridique, politique, domestique, religieux), des différences de niveaux, peut-être des « types » différents, et de toute façon un fondement qui soit aussi un stade de formes élémentaires.

Si l'on examine le travail, souvent exemplaire, de Marcel Granet (historien de formation), on découvre la mise en œuvre d'une méthodologie révolutionnaire à l'égard du document historique. Refusant d'accorder créance aux dires des historiens chinois, ou de croire sur parole le texte des plus anciens rituels (et celui de leurs commentaires), il prétend, et s'y emploie, produire sa propre histoire de la maturation de la société chinoise.

Il pose que, en dépit des vices évidents des documents disponibles, et à l'aide d'extrapolations judicieuses, « il y a moyen d'écrire une histoire évolutive des institutions chinoises ». Par histoire évolutive, il entend la croissance des institutions et des croyances depuis l'aube de la civilisation chinoise.

Exprimant son peu de confiance dans les résultats de l'archéologie, attitude commune à plusieurs durkheimiens<sup>(19)</sup>, il procède à une véritable « archéologie

(18) Sur Louis Gernet, voir le bel article de S.C. Humphreys, in *History and Theory*, X, 1971, p. 172-196 ; ou encore Riccardo Di Donato, postface à L. Gernet, *Les grecs sans miracle* (Paris, 1983). Sur Marcel Granet, voir Yves Goudineau, *Introduction à la sociologie de Marcel Granet*, thèse, Paris, 1982.

Bien d'autres souscriront à ce schéma : Bouglé, Fauconnet... ; mais encore Outre-Manche, Jane Harrison (*Themis*, 1912) ou F.M. Cornford (*From Religion to Philosophy*, 1912). Certains durkheimiens seront cependant réservés, voire hostiles : Halbwachs, Simiand.

(19) Et que l'on retrouve plus récemment, chez G. Dumézil, élève de Granet.



textuelle ». Partant de l'analyse des textes les plus anciens qui soient connus pour la Chine, rituels et annales (que l'on peut, par approximation, dire « confucéens »), il tente par l'examen minutieux de ces documents de faire ressortir les données d'une époque archaïque, époque bien antérieure à leur rédaction.

Produits de la « tradition vivante » ces textes, selon Granet, et en bonne orthodoxie durkheimienne, doivent garder trace de la conscience collective chinoise la plus ancienne, et véhiculer malgré eux, « inconsciemment », certains traits oubliés. Tel est l'enjeu. La méthode analytique que Granet élabore pour arriver à ses fins peut être décomposée dans les stades suivants<sup>(20)</sup> :

*Premièrement*, retrouver dans ces documents anciens des faits ou idées irréductibles à l'image que la tradition lettrée (responsable de leur « édition » et de leur transmission) entend donner d'elle-même et de la société chinoise. Il s'agit donc de démasquer toute justification trop appuyée ou toute rationalisation patente d'un fait ou d'une institution, tendant à prouver un travail d'interprétation ou d'élaboration secondaire. L'« embarras », ou les contradictions, du commentaire lettré sera un symptôme : il prouve que l'on a affaire à un fait social qui n'est plus compréhensible, ou recevable, à l'époque de l'édition lettrée ; « *survivance* » d'un âge antérieur, le fait s'est maintenu par cette inertie propre aux phénomènes sociaux. En cela Granet suit encore Durkheim qui écrivait « une institution juridique peut survivre longtemps à ses raisons d'existence ; elle reste identique à elle-même quoique les phénomènes sociaux qu'elle enveloppe se soient modifiés ». Le fait peut être une notion ; et Granet tout comme Gernet pour la Grèce ancienne inaugureront par leurs travaux les recherches sur l'évolution sémantique de certains mots<sup>(21)</sup> propres à caractériser une évolution sociale en profondeur.

*Deuxièmement*, dès l'instant que l'on a pu isoler un certain nombre de faits qui apparaissent comme autant d'éléments de systèmes sociaux antérieurs à l'époque de la rédaction des textes, il s'agit de regrouper ces faits en un ensemble suffisamment cohérent pour qu'il soit possible de les attribuer à un « milieu social » déterminé. C'est ainsi que « déconstruisant » littéralement les plus anciennes légendes chinoises, qu'il retrouve morcelées dans des textes de nature et d'époques variées, Granet en fera surgir non seulement des institutions, mais divers milieux sociaux (milieux paysans, confréries, chefferies, etc.) milieux jusqu'alors hors de portée par les méthodes classiques d'études documentaires. On peut évoquer aussi, ici, une mise au point de Henri Lévy-Bruhl sur la nature du « fait historique »<sup>(22)</sup>, qui participe du même esprit. Il y défend l'idée qu'un événement ne devient « fait historique » qu'à condition d'être reconnu par la « conscience sociale » : il n'y a d'événements historiques que s'ils trouvent un écho dans un « milieu social ».

*Troisièmement*. Une fois établie l'existence de divers milieux sociaux au cours de l'évolution de la société chinoise, il s'agit de retrouver les formes sociales spécifiques qui peuvent convenir à l'existence et au développement de tels milieux.

(20) Les deux grands livres « analytiques » de Granet sont : « *Fêtes et chansons anciennes de la Chine* (1919) et *Danses et légendes de la Chine ancienne* (1926). Une synthèse de leurs « résultats » est exposée dans *La civilisation chinoise* (1929).

(21) L'influence de Meillet, et notamment de son étude « Comment les mots changent de sens », est évidente pour l'un et l'autre.

(22) Cf. Henri Lévy-Bruhl : « Qu'est-ce que le fait historique ? » in *Revue de synthèse historique*, déc. 1926, t. XLII, p. 53-59.

Enfin, étager dans le temps l'apparition de ces diverses formes. L'évolutionnisme apparaît ici ouvertement dans la volonté de rattacher ces « milieux » à des formes institutionnelles, et plus précisément de les rattacher non seulement à des modalités, mais à des « moments » de l'organisation sociale.

En présentant aussi rapidement et abstraitement la marche analytique des reconstructions de Granet, je ne vise qu'à soulever quelques questions ; croyez que je n'oublie pas l'essentiel : l'éblouissante intelligence et l'extrême méticulosité déployées par ce dernier dans le détail même du travail d'analyse. Mais le temps manque, et je dois me contenter de vous indiquer que Granet atteindra ainsi essentiellement deux milieux : le milieu qu'il nomme « féodal », et dont l'Empire ne sera qu'un prolongement, et un milieu archaïque qui nous renvoie à une société paysanne ancienne. Il faut y voir aussi une réaction, qui porte sa date, contre l'histoire des seuls lettrés ou nobles, et pour la réhabilitation, en quelque sorte, d'une histoire du peuple, que l'on dissimule, mais qui perce derrière les usages féodaux.

Louis Gernet ne procède pas autrement à l'égard du texte de la Grèce ancienne<sup>(23)</sup>. Lui aussi atteint principalement deux « milieux », celui contemporain de la naissance de la « Polis », et une Grèce archaïque également paysanne : « le fait même, écrit-il, que l'expérience historique nous présente la succession de deux états différents dans un même milieu social<sup>(24)</sup> suggère l'ambition de découvrir les préparations et les conditions du second ; et c'est de quoi justifier toutes les enquêtes que l'état délabré de la documentation peut nous permettre sur la préhistoire sociale de la Grèce ». La méthode rejoint celle de Granet : « en maints endroits, écrit-il, et ce sont les endroits que nous connaissons le mieux, le paysan a fortement subi l'engrenage de la Cité, ce qui a favorisé le travail d'élaboration, d'abstraction et de stylisation libre qui rend le texte grec si difficile à confesser. Tout de même nous avons des témoignages directs sur les persistances d'une vie paysanne plus ou moins autonome qui, jusqu'en pleine époque historique se garda. Et la méthode qui aboutit à reconnaître des transpositions n'est pas nécessairement un cercle vicieux ».

Ce genre de reconstitution génétique d'une société historique pose de nombreux problèmes. Je n'en soulèverai que deux : dès lors que l'on veut établir une sorte de stratigraphie de milieux sociaux, quels sont les critères qui permettent avec sûreté d'étager ou de classer ces strates, atteintes pour l'instant comme en coupe horizontale ? Par ailleurs, quand bien même on pourrait les étager, selon le critère du plus ou moins différencié, comment toucher le fond le plus antique : comment retrouver le « point de départ » puisque de lui seul résulte, par principe, l'explication du reste de l'évolution ?

A la vérité, et quoi qu'ils veuillent en dire Grenet, et surtout Granet, n'atteignent pas le « fond institutionnel » ultime par la seule méthode régressive. Ils le posent à

(23) Voir surtout : *Le génie grec dans la religion* (en collaboration avec A. Boulanger, 1932) ; *Anthropologie de la Grèce ancienne* (édité par J.P. Vernant, 1968) ; *Les grecs sans miracle*, op. cit. (édité par R. Di Donato).

(24) Gernet parle ici de « deux états » d'un même milieu social ; ailleurs il parle de « deux milieux ». *L'important étant, de toute façon, de marquer à la fois une rupture dans l'histoire sociale et une continuité dans l'ordre de la civilisation*. On peut dire, à cet égard, que l'essentiel du travail de Gernet ou de Granet est une tentative pour comprendre cette rupture (ou « révolution ») dans sa spécificité grecque ou chinoise.

partir des résultats des comparaisons durkheimiennes, et s'inspirent largement dans leur reconstitution du schéma indiqué plus haut, même si tout leur effort consiste à démontrer que ce schéma ressort de la seule considération des textes anciens.

Quand il cherche les formes élémentaires d'une série génétique, nous avons vu que Durkheim abandonnait les secours de l'histoire pour s'adresser à l'ethnographie. Granet fera de même : Durkheim trouve dans certaines sociétés australiennes le fondement de l'organisation totémique, pierre angulaire de son système ; de même, Granet retrouve, chez les aborigènes indochinois, la pratique des chants alternés qu'il prête aussi au milieu paysan archaïque chinois, encore tout imprégné de totémisme. Découvrant derrière le texte du plus ancien classique chinois, le « livre des Odes », la présence de tels chants alternés, il démontre la validité du fondement proposé, et justifie sa reconstruction évolutive de la Chine ancienne. Gernet dans son étude des « frairies antiques » offrira pour la Grèce, un pendant à l'hypothèse de Granet.

La stratification des différents milieux à partir de ce fondement correspond d'assez près au schéma de la protohistoire exposé par Davy : on y retrouve l'existence (en Chine et en Grèce) de confréries, de chefferies ; l'hypothèse d'une transformation des règles de la parenté allant d'un principe utérin vers un principe agnatique ; la particularisation progressive des cultes ; les germes de la féodalité dans la pratique du potlatch ; la « révolution » sociale que représente la naissance des Cités, etc.

\*

\*\*

En conclusion, je dirai que si l'on parle volontiers de l'« évolutionnisme durkheimien » comme d'une chose connue et ne faisant aucun doute, il ne serait cependant pas sans intérêt de procéder à une plus juste évaluation de ce qu'il fut, de ce qu'en étaient les motifs, de ce qu'en furent les excès ou les richesses paradoxales. En 1945, Cl. Lévy-Strauss pouvait écrire : « la sociologie devrait renoncer à tout effort pour découvrir des origines et des lois d'évolution, c'est la leçon qui se dégage de la partie de son œuvre où Durkheim a échoué<sup>(25)</sup> ». La sentence était sans appel et apparaît aujourd'hui encore raisonnable. Pourtant il convient de ne pas oublier que c'est dans le sillon de tels efforts que furent engendrées les plus remarquables contributions durkheimiennes à l'Histoire et à l'Anthropologie historique.

En prônant et élaborant des démarches neuves pour « confesser » les textes historiques et leur faire exprimer des richesses inavouées, en dégageant des différences de niveaux ou de plans dans la vie sociale, en s'attaquant avec courage à de grandes civilisations pour, par-delà une perspective simpliste ou écrasée, tâcher d'en montrer l'épaisseur et les variations, des savants comme Marcel Granet et Louis Gernet ont ouvert, quelles qu'aient pu être leurs motivations évolutionnistes, et parfois grâce à elles, des voies nouvelles à l'histoire sociale. Par leur volonté de faire surgir divers « milieux sociaux » dans la trame et l'histoire d'une société, de

<sup>25</sup> « La sociologie française » in G. Gurvitch et W.E. Moore (éds.). *La sociologie au xx<sup>e</sup> siècle* (tr. française 1947), p. 544.

comprendre les composantes et les articulations d'un système de cohésion sociale et d'une psychologie collective, ils ont en outre été parmi les pionniers de l'histoire des mentalités. Lucien Febvre le savait bien qui leur a rendu justement hommage ; Marc Bloch, leur ami et ancien camarade, aussi, dont l'itinéraire intellectuel fut souvent si proche du leur.

Goudineau Yves (1986)

Evolution sociale, histoire et étude des sociétés anciennes  
dans la tradition durkeimienne

In : Historiens et sociologues aujourd'hui

Paris : CNRS, 37-48. Journées d'Etudes Annuelles de la Société  
Française de Sociologie, Lille (FRA), 1984/06/14-15. ISBN 2-  
222-03903-7